

Liste des PPA (personnes publiques associées)

- L'Etat, (Préfecture et DDT)
- la région,
- le département,
- les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains, (Ile-de-France mobilité, intercommunalité)
- les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat
- les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux (si appartenance à un PNR)
- la chambre de commerce et d'industrie territoriale,
- la chambre de métiers,
- la chambre d'agriculture
- ~~Les syndicats d'agglomération nouvelle (le cas échéant)~~
- L'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale lorsque le territoire objet du plan est situé dans le périmètre de ce schéma

Liste des personnes consultées à leur demande

- Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ;
- Les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement ;
- Les communes limitrophes.